



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Annecy, le 16 novembre 2020

### Environnement – Pêche

#### La pêche dans le Léman en 2019, forte diminution des captures de féras

Le 8 octobre 2020, la Commission internationale de la pêche dans le Léman a fait le bilan des rendements de la pêche de 2019. Avec 525 tonnes de poissons capturés, l'année 2019 présente un rendement global à nouveau en baisse pour la sixième année consécutive, de - 23,4 % par rapport à celui de 2018 (686 tonnes) et de - 54,1% par rapport à celui de 2015 (1145 tonnes). Une légère tendance à la hausse semble toutefois se dessiner en 2020.

Plus de 6708 permis annuels de pêche de loisirs ont été délivrés en 2019 par les autorités suisses et françaises. Ce nombre atteste toujours de l'intérêt qu'a la population du bassin lémanique pour la pêche de loisirs au Léman.

Quant à la pêche professionnelle, avec ses 130 pêcheurs, elle représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures annuelles avec un peu plus de 463 tonnes de poissons pêchées, soit une proportion de 88.2 % des prélèvements totaux.

L'essentiel du rendement de la pêche lémanique repose toujours en 2019 sur les deux principales espèces piscicoles que sont: **la perche** avec 288 tonnes (279 tonnes en 2018) et **le corégone**, communément appelé "féra" avec 120 tonnes (280 tonnes en 2018). Cependant en 2019, la féra enregistre pour la cinquième année consécutive une baisse significative de rendement (-160 tonnes par rapport à 2018 et - 715 tonnes par rapport à 2015 année record, soit un recul de 85.6 % par rapport à cette année de référence). Ainsi, en 2019, les rendements de la pêche de la perche supplantent de 168 tonnes ceux des corégonnes, ce qui ne s'était plus vu depuis 1990. A contrario, la pêche de la perche voit son tonnage augmenter pour la troisième année consécutive. Ce résultat pourrait être en partie dû au transfert de l'effort de pêche des professionnels sur cette espèce piscicole pour compenser la chute des captures de féras.

Parallèlement, le bilan intermédiaire des captures de féras effectué de janvier à fin août 2020 fait apparaître une reprise progressive des quantités prélevées par la pêche professionnelle. Cependant, il n'est pas exclu que des mesures complémentaires de gestion par voie d'arrêtés soient prises ces prochaines années dans le but de renforcer le stock de corégonnes du Léman.

Concernant les autres espèces: les captures diminuent légèrement en 2019 pour **le brochet** avec 39,5 tonnes (44,1 tonnes en 2018) et **l'omble-chevalier** avec 16,8 tonnes (18,3 tonnes en 2018). Les captures de **truites** avec 6,69 tonnes (5,96 tonnes en 2018) ont légèrement augmenté (725 kilos de plus par rapport à 2018). La pêche **des écrevisses signal** (espèce exotique envahissante) diminue quant à elle avec 12,5 tonnes contre 17.6 tonnes en 2018.

### Préfecture de la Haute-Savoie Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53  
Courriel : [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 ANNECY Cedex

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, entrera en vigueur le nouveau règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Léman pour la période 2021 – 2025. Plusieurs modifications techniques et matérielles touchant la pêche professionnelle et de loisirs ont été intégrées à ce nouveau texte en vue d'assurer une exploitation durable et équilibrée des peuplements piscicoles du Léman. Sur ce dernier point et en parallèle, le groupe technique composé des acteurs de la pêche lémanique poursuit ses réflexions pour formuler des propositions complémentaires.

**L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée  
au dimanche 17 janvier 2021**

**Contacts presse :**

**Pour la France**

Direction départementale des territoires  
Service eau et environnement  
15 rue Henry Bordeaux  
F - 74998 Annecy cedex 9 - Tél 04 50 33 78 49  
[christian.ramon@haute-savoie.gouv.fr](mailto:christian.ramon@haute-savoie.gouv.fr)

**Pour le canton de Vaud**

Frédéric Hofmann  
Direction générale de l'environnement  
Chemin du Marquisat 1  
CH - 1025 St-Sulpice Tél 021 557 86 49 ou mobile 079 237 42 53  
[frederic.hofmann@vd.ch](mailto:frederic.hofmann@vd.ch)

**Pour le canton de Genève**

Dimitri Jaquet  
Direction générale de l'eau  
Rue David-Dufour 5 – Case postale 206  
CH- 1211 Genève 8 - Tél 022 388 55 33 ou mobile 079 308 11 46  
[dimitri.jaquet@etat.ge.ch](mailto:dimitri.jaquet@etat.ge.ch)

**Pour le canton du Valais**

Yvon Crettenand  
Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune  
Rue de la Traversière 3  
CH - 1951 Sion Tél 027 606 70 11 ou mobile 079 355 39 15  
[yvon.crettenand@admin.vs.ch](mailto:yvon.crettenand@admin.vs.ch)